

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 JUIN 2021
A VINGT HEURES TRENTE MINUTES**

Date de la convocation : 26 mai 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SENDETS, en séance publique, sous la présidence de Jean-Marc Pédebéarn, Maire de la commune.

Etaient présents : Jean-Marc Pédebéarn, Maire; Sébastien Leroux, Nathalie Aguerre, Francis Pourtau, Danièle Marque, adjoints ; Valérie Boisse, Didier Bordenave, Didier Lacaze-Labadie, Thibaut Larrourou, Régine Laurent, Aurélie Maldonado, Sandra Mata-Campagne, Bérengère, Mora, conseillers municipaux.

Etaient représenté (e) s : Denise Saint-Jean, conseillère municipale (représentée par Jean-Marc Pédebéarn, Maire)

Etaient absent(e)s : Nicolas Bernatas, conseiller municipal

Secrétaire de séance : Valérie Boisse, conseillère municipale

Nombre de présents : 13 Nombre de procurations : 1 Nombres d'absents : 1

Délibération n°23/2021 : Approbation de demande de fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées pour le projet d'extension du réfectoire de la restauration scolaire (avec réhabilitation de l'existant) :

Le Maire a rappelé à l'assemblée délibérante que par délibération n° 39 en date du 16 septembre 2020 des demandes de subventions aux différents partenaires financiers, dont la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP), pour l'extension des locaux de la restauration scolaire avaient été approuvées. Cette délibération reposait sur une estimatif des travaux et les services de la CAPBP ont souhaité qu'un plan de financement détaillé soit présenté.

Il a été proposé au conseil municipal de délibérer à nouveau pour demandes des fonds de concours selon le montant définitif des marchés signés avec les entreprises retenues et en respectant les clés de répartition des financements entre les parties.

Suite à la consultation des entreprises pour cette opération, le coût total HT de l'opération s'élève à 146 692,19 €, soit 176 030,63 € TTC.

Monsieur le Maire suggère de solliciter la Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées au titre du nouveau règlement des fonds de concours. Il rappelle les modalités de financement possibles :

Voici le nouveau plan de financement qui a été approuvé :

Dépenses HT	Montant en €	Recettes	Montant en €
Travaux	146 692,19 €	État : DETR	0,00 €
		Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées	38 870,50 €
		Autofinancement commune:	47 649,19 €
		Autres (à préciser) : conseil départemental	60 172,50 €
TOTAL HT	146 692,19 €	TOTAL HT	146 692,19 €

~~Nombre de votants : 14 Nombre de voix favorables : 14 Nombre d'abstentions : 0 Nombre de voix contre : 0~~

Délibération n°24/2021 : Approbation de demande de fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées pour le projet d'extension du réseau chaleur au groupe scolaire Les Sentiers du Roy (annule et remplace la délibération n°06/2021) :

Le Maire a rappelé à l'assemblée délibérante qu'une délibération en date du 24 février 2021 avait été votée pour déposer une demande de fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées pour les travaux d'extension du réseau chaleur.

Suite aux observations des services de la Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées (plan de financement à détailler), le conseil municipal a approuvé une nouvelle délibération qui annule et remplace la précédente.

Suite à la consultation des entreprises, le coût total HT des travaux (amélioration de la puissance de la chaudière actuelle, création d'une sous station, extension du réseau et pose des radiateurs) s'élève à 52 758,65 €, soit 63 306,78 € TTC.

Voici le nouveau plan de financement approuvé:

Dépenses HT	Montant en €	Recettes	Montant en €
Travaux	52 758,65 €	État : DETR	0,00 €
		Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées	21 103,46 €
		Autofinancement commune:	31 655,19 €
		Autres (à préciser) :	0,00 €
TOTAL HT	52 758,65 €	TOTAL HT	52 758,65 €

~~Nombre de votants : 14 Nombre de voix favorables : 14 Nombre d'abstentions : 0 Nombre de voix contre : 0~~

Délibération n°25/2021 : Pacte de gouvernance de la Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées- Avis de la commune :

Le Maire a exposé à l'assemblée délibérante que le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées a approuvé un projet de Pacte de Gouvernance, en date du 28 janvier 2021.

Il en a présenté les éléments principaux et le conseil municipal a émis un avis favorable sur le pacte de gouvernance.

Nombre de votants : 14 Nombre de voix favorables : 14 Nombre d'abstentions : 0 Nombre de voix contre : 0

Rien ne restant à dire à l'ordre du jour, Monsieur le Maire a déclaré la séance close.

Délibéré en séance les jours et an susdits

La séance est levée à 22h08

